



Fédération nationale pour l'Inclusion des personnes  
en situation de handicap sensoriel et DYS en France  
*Reconnue d'utilité publique*

# **PROJET FEDERAL FISAf 2017–2020**

## **Réflexions et propositions**

2 La **FISAF**, Fédération nationale pour l'Inclusion des Personnes en situation de handicaps sensoriels et DYS, créée en 1925, reconnue d'utilité publique, fédère **170 associations**, établissements et services qui accueillent, forment et accompagnent plus de **15 000 personnes en situation de handicap sensoriel** grâce à un réseau de **4 000 professionnels** experts en déficience sensorielle.

La FISAF est membre, entre autres, de l'ANECAMSP, du CNCPH, du Comité d'Entente, de Droit au Savoir, du Collectif Français pour l'Emploi Accompagné, elle a signé des conventions de partenariats avec NEXEM, la FEHAP, laFHF, UNA.....

Ses **ADHERENTS** sont des personnes physiques, des associations, des institutions, des fondations, des établissements et des services qui accompagnent des enfants, adolescents, adultes et aînés en situation de handicap sensoriel et DYS.

Suite à l'élection à sa présidence de Philippe Calmette, et dans la continuité de son projet fédéral 2013-2016, la fédération propose à ses adhérents son nouveau projet fédéral 2017-2020.

Aussi, tout en poursuivant les objectifs de son projet 2013-2016, la FISAF souhaite donner une nouvelle impulsion à son action destinée à renforcer et concrétiser ce projet sur le plan national et local.

Ce nouveau projet veut, en effet, affirmer pour la fédération à la fois :

- a) **Une identité de Mouvement social** inscrivant son action notamment dans le cadre de la Convention Internationale des Droits des personnes handicapées ratifiée par la France en 2010 et de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- b) Son développement dans le cadre de **l'Economie sociale et solidaire** dans une logique de production de services à l'environnement destinés à faciliter les approches inclusives
- c) Une dynamique nouvelle de services à ses adhérents notamment dans le soutien à leur développement local

## **Une identité de Mouvement social**

En vertu de ses statuts, la FISAF rassemble des associations, des institutions, des fondations, des établissements et des services et l'ensemble de leurs représentants ainsi que des individus touchés par les incapacités sensorielles et DYS, AFIN que cette dynamique devienne véritablement celle d'un MOUVEMENT SOCIAL il faudra,

### **D'une part :**

3 Que la FISAF et ses adhérents s'engagent eux-mêmes dans le respect, l'application et la promotion de la Convention Internationale des Droits des personnes handicapées ratifiée par la France en 2010 et qu'ils inscrivent ainsi pleinement leurs actions dans la déclinaison de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées promouvant les principes de citoyenneté, d'accessibilité et de compensation,

Et

### **D'autre part :**

Que la FISAF et ses adhérents portent collectivement les revendications nécessaires à l'applications de ces droits.

**Il faudra donc trouver un équilibre entre les revendications liées au fonctionnement des établissements et au contenu et à la mise en œuvre des prestations et celles liées aux réponses les plus adaptées aux besoins des personnes et à la qualité.**

### **Un développement dans le cadre de l'Economie sociale et solidaire**

Solidaires de la logique inclusive, la FISAF et ses adhérents connaissent

1. L'importance d'une action d'expertise tournée vers l'environnement pour, à la fois, permettre une action spécifique en soutien au parcours de la personne, ainsi qu'une mise en accessibilité de l'environnement conçu en tant que facilitateur,
2. L'importance d'inscrire ce type d'activité dans l'économie non subventionnée afin de sortir de la dépendance de financements qui parfois empêchent leur réalisation.

Pour cela, la FISAF devra accompagner ses adhérents dans la mise en œuvre de projets locaux de développement alliant ces deux exigences d'où justement :

### **Une dynamique nouvelle de services à ses adhérents**

Outre le soutien politique au développement local, la FISAF doit concrétiser les ambitions affichées et proposer à ses adhérents les services correspondants.

C'est pourquoi, elle doit construire, au-delà de l'activité de formation, des formes nouvelles de services aux adhérents.

Suite à un questionnaire auquel ont répondu plus de 40 établissements et services, les principales demandes concernent effectivement l'accompagnement au développement local :

- Soutien à la réponse aux appels à projets,
- Soutien à la recherche de fonds dédiés à l'innovation technologique et pédagogique,

- Accompagnement à la mise en œuvre de projets de partenariat,
- Accompagnement à l'amélioration des pratiques professionnelles et à la qualité des parcours

4

**Ce nouveau projet nécessite donc pour sa mise en œuvre un quadruple étayage :**

- 1. La mise en place d'une plateforme collaborative permettant d'accentuer la dynamique de professionnalisation des équipes et de diffusion des bonnes pratiques**
- 2. L'Élaboration d'une stratégie nationale de formation conçue et partagée avec ses adhérents**
- 3. Le développement d'une dynamique partenariale avec tous les acteurs concernés par l'inclusion des personnes en situation de handicap sensoriel et DYS**
- 4. La création d'un Fonds de développement et de soutien à l'innovation technique et pédagogique consacré exclusivement aux adhérents.**

**La mise en place d'une plateforme collaborative permettant d'accentuer la dynamique de professionnalisation des équipes et de diffusion des bonnes pratiques**

Ce projet, initié grâce à l'adhésion inconditionnelle et au soutien financier de nombreux adhérents et qui repose sur l'expertise technique d'Idéal Connaissance, a comme principaux objectifs de :

**Donner la possibilité aux professionnels de faire réseau**

- A l'instar d'un réseau social, l'outil permet d'identifier les pairs, leurs domaines d'activités et de pouvoir les contacter directement afin de faciliter les échanges et les retours d'expériences.
- L'outil permet également d'identifier les personnes ressources grâce à une recherche par mots-clefs, domaines de compétences, et métiers
- L'outil devient ainsi un laboratoire des métiers et un observatoire des pratiques
- L'outil permet la constitution de sous-groupes de catégories de professionnels (ex les directions) pour échanger sans que l'échange ne soit visible par l'ensemble des utilisateurs
- L'outil permet, à tout moment, de questionner ses pairs sur une difficulté, une question spécifique

**Favoriser l'échange de compétences**

- Permettre l'échange de documents, de vidéos, d'outils entre les professionnels, au bénéfice de tous,
- Etre un canal de diffusion de publications, travaux universitaires en lien avec les préoccupations du secteur,
- Assurer une veille collective sur les actualités et nouveautés du secteur par un modèle collaboratif actif,

- Permettre un échange avec des corps de métiers et des institutions situées aux frontières de l'action médico-sociale : collectivités territoriales, autorités ...

### **Permettre le développement du e-learning**

- En adéquation avec les directives des OPCA, l'outil doit permettre l'accès à la formation en ligne
- Permettre le développement de Mooc en partenariat avec les universités

### **L'Élaboration d'une stratégie nationale de formation conçue et partagée avec ses adhérents (Institut Fédératif de Formation FISAF, IFFF)**

Le projet est ancien et pour le moment il a fonctionné selon des modalités plutôt informelles. L'idée est donc de lui donner une structure juridique précise et de préciser les modalités de fonctionnement et de coopération ainsi que le modèle économique. Plusieurs associations se sont récemment retrouvées pour aboutir à sa formalisation définitive.

En tout cas sa déclinaison opérationnelle pourrait être la suivante :

#### Axes d'intervention de l'IFFF

- L'ingénierie de la formation : au service des adhérents, pour développer des projets nouveaux
- La formation continue : développement des compétences des professionnels et des métiers en réponse aux besoins des adhérents de la FISAF. L'objectif est de leur permettre d'assurer, de renforcer leurs activités, de se diversifier par le développement d'activités nouvelles pour un public de 0 à 100 sur tout le territoire.
- La formation qualifiante et certifiante : en particulier sur des formations non encore dispensées par la FISAF.
- La prestation de service : en lien avec le développement local et les prestations à l'environnement (ex. accessibilité).

Le processus de constitution prévoit l'agrégation volontaire successive d'adhérents intéressés pour constituer progressivement un réseau fort et articulé.

Un recensement des besoins et des ressources des adhérents volontaires va être établi rapidement.

**Le développement d'une dynamique partenariale avec tous les acteurs concernés par l'inclusion des personnes en situation de handicap sensoriel et DYS.**

Depuis des années, la fédération s'est impliquée dans le développement d'un partenariat actif avec un grand nombre de partenaires associatifs qui va bien au-delà de l'adhésion aux valeurs et aux activités de certaines associations comme HANDEO, DROIT AU SAVOIR, l'ANECAMSP, BRAILLE-NET...aussi la FISAF a signé des conventions de partenariat avec UNA, la FHF, la FEGAPEI, la FEHAP...

Ces conventions nationales n'ont pas donné lieu à une véritable dynamique territoriale. C'est la raison pour laquelle la Fédération souhaite relancer ce projet avec l'objectif de permettre aux adhérents de bénéficier de ces liens pour rendre plus fluides les parcours des usagers accompagnés. Inscrits dans une logique de mise en œuvre des droits et de réponses aux besoins, les nouvelles conventions seront mises en œuvre et évaluées dans le souci de la réalisation du projet *Une réponse accompagnée pour tous*.

### **La création d'un Fonds de développement et de soutien à l'innovation Technique et pédagogique consacré exclusivement aux adhérents.**

Le projet de statuts a été présenté lors de la dernière réunion du conseil d'administration de la fédération le 4 mai dernier.

Ce fonds de dotation aura pour objet :

- De recevoir et gérer des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés,
- De promouvoir l'innovation technologique et pédagogique au sein des associations,
- De créer des synergies entre les associations, établissements et services adhérents à la Fisaf et les laboratoires de recherche dans les domaines des déficiences sensorielles et DYS
- De faciliter l'émergence de connaissances nouvelles en matière de compensation des déficiences sensorielles et DYS
- D'aider et soutenir financièrement les porteurs de projets innovants en matière de compensation des déficiences sensorielles et DYS

La FISAF a lancé une campagne de sensibilisation autour de ce projet afin de réunir les conditions nécessaires à son financement.